

Interpellation de Mme Ledan : Sensibilisation des citoyens européens et non-européens à l'intérêt de s'inscrire sur les listes électorales.

Mme Ledan rappelle qu'un tiers des habitants de la Région bruxelloise est d'origine étrangère. Cette présence représente un énorme atout mais confère aussi des responsabilités particulières, notamment en matière de sensibilisation à la citoyenneté à l'occasion des élections communales.

Le parti Ecolo a toujours été très engagé sur les questions relatives à la vie démocratique, notamment pour ce qui concerne l'octroi du droit de vote aux non-Belges pour tous types d'élection. Les données chiffrées du scrutin de 2012 attestent qu'il y a encore une grande marge de progression pour la participation des étrangers européens et non-européens aux élections communales, puisque seulement 13,5 % des Européens et 15 % des non-Européens résidant en Région bruxelloise se sont déplacés pour voter. Selon Mme Ledan, il est primordial d'encourager la participation électorale des résidents non-belges afin de renforcer chez ces derniers le sentiment d'appartenance au lieu où ils vivent.

Quelles actions spécifiques d'information et de sensibilisation le Collège entend-il mettre en place dans les prochains mois afin d'inciter les citoyens européens et non-européens résidant à Uccle à s'inscrire sur les listes électorales ?

Quel accueil leur est réservé aux guichets communaux ?

Des documents explicatifs sont-ils prévus ?

Des formulaires d'inscription sont-ils disponibles dans les bureaux de l'administration communale ainsi que sur son site internet ?

M. le Président répond que plusieurs actions sont entreprises, notamment par les services de Mme l'Echevin Roba-Rabier. Tous les citoyens non-belges domiciliés à Uccle recevront dans les prochains mois un courrier individuel relatif aux prochaines élections. De plus, des informations sur ce thème seront diffusées dans les numéros du Wolvendael prévus de mars à juin ainsi sur le site internet et l'application de la commune, sans oublier les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la Région enverra très prochainement un courrier personnalisé aux Européens et non-Européens des 19 communes, qui comprendra en annexe un dépliant expliquant les formalités à accomplir pour aller voter. Le Collège a pris contact avec la Région afin que les informations diffusées dans ce cadre apportent des éléments nouveaux et ne se contentent pas de répéter des données déjà fournies par d'autres voies.

M. le Président rappelle que les Français constituent la population étrangère la plus présente sur le territoire communal et qu'il n'est pas toujours aisé de mobiliser pour les élections les ressortissants de pays où le vote n'est pas obligatoire.